
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique des captages de Montville.

**Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement
de la région de Montville.**

Il sera procédé **du mardi 16 mai 2017 au mardi 20 juin 2017 inclus**, soit pour une durée de trente-cinq jours et demi, **à une enquête publique portant sur** la demande d'autorisation relative à l'instauration des périmètres de protection autour des captages du champ captant de Montville en vue du prélèvement d'eau, la déclaration d'utilité publique de ce captage et l'enquête parcellaire correspondante.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Montville, siège de l'enquête, Eslettes et Anceaumeville.

Cette enquête porte sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines par les captages d'adduction d'eau potable de Montville, la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection instaurés autour des captages d'adduction d'eau potable de Montville, l'autorisation de prélèvement de la ressource en eau par les captages d'adduction d'eau potable de Montville, le traitement et la distribution de l'eau à des fins de consommation humaine et une enquête parcellaire en vue de déterminer les immeubles situés à l'intérieur des périmètres de protection.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique et au titre de la loi sur l'eau est la préfète du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies des communes précitées où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques de l'État – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Philippe Breton, directeur général adjoint Habitat 76, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Montville aux jours et heures suivants :

- mardi 16 mai 2017 de 14 heures à 17 heures
- mardi 6 juin 2017 de 9 heures à 12 heures
- mardi 20 juin 2017 de 9 heures à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Montville - Place du général Leclec – BP 27 – 76710 Montville,
- par voie électronique, à l'adresse : urbanisme@mairie-montville.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Montville.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de Montville – 9 place de la République – BP 25 – 76710 Montville (02 32 93 91 13).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.